

Les Ecuries d'Oksana
Rue de Rotheux 01, 4550 Nandrin
Téléphone : 0496 512 682
TVA : 0844 460 719
IBAN : BE05 0688 9460 6775



CONVENTION DES LOCATIONS DE CHEVAL

Convention entre les Ecuries d'Oksana, propriétaires du cheval, et
....., locataire du cheval loué en date du / /

1. PAIEMENT

La somme de 20€ correspondant au montant de la location pour 2 heures doit être payée dans son intégralité lors de votre arrivée dans l'enceinte du manège. Elle peut être payée à un responsable, ou, s'il n'y a personne, glissée dans la boîte à suggestions (sous enveloppe nommée).

2. FONDAMENTAUX

- ❖ Le port de la bombe et la licence de la LEWB sont obligatoires.
- ❖ L'équipement mis à disposition du cavalier doit être utilisé avec soin et rangé avec ordre après chaque utilisation (y compris le matériel de la piste).
- ❖ Une indemnisation de la valeur neuve du matériel vous sera demandée en cas de casse ou de détérioration (que ce soit pour le matériel équestre ou pour les infrastructures du manège).
- ❖ Le matériel personnel tel que tapis de selle, bridon, etc, est autorisé pour peu qu'il convient au cheval.
- ❖ Il est obligatoire de ramasser ses crottins, peu importe l'endroit où ils ont été faits.
- ❖ Il est interdit de galoper avant une demi-heure d'échauffement (au moins une dizaine de minutes de pas avant le départ au trot), et de galoper de façon excessive. Il sera également demandé au locataire de marcher au minimum cinq minutes après le travail afin que le cheval récupère. Le cheval ne pourra être travaillé qu'une heure au total.
- ❖ Il est interdit de partir en balade, de faire brouter le cheval en bord de route, de sauter des obstacles, de lâcher le cheval en piste, de le longer dans la piste intérieure et de le faire sauter en liberté (même des barres au sol).
- ❖ Une autre personne que le locataire n'est pas autorisée à monter sur le cheval.
- ❖ Le locataire veillera à signaler aux propriétaires un quelconque problème avec le cheval (perte d'un fer, blessure, boiterie, etc).
- ❖ En cas de blessure du cheval occasionnée sous la responsabilité du locataire, une indemnisation financière de la valeur des soins vétérinaires vous sera demandée.
- ❖ Lors du quart de pension, le cheval loué est sous la responsabilité du locataire ou de ses parents s'il est mineur d'âge. La RC familiale du locataire ou de ses parents devra être appliquée pour quelconque problème survenu lors du quart de pension.
- ❖ Les Ecuries d'Oksana ne peuvent être tenues pour responsables en cas d'accident.
- ❖ Le règlement d'ordre intérieur du poney-club reste d'application pour les locations de cheval.

Fait à....., le / /



Le locataire

Au moins un parent du locataire si le
locataire est mineur d'âge